

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission n°98 Chargée de l'examen du postulat de Mme Françoise Piron

« Politique de garde, osons aller plus loin ! »

Présidence :	Romane Benvenuti
Membres présents :	Oleg GAFNER (Les Verts) ; Constance VON BRAUN (Les Verts) ; Gaëlle MIELI (rempl. Benoît GAILLARD, Socialiste) ; Caroline DEVALLONE DINBALI (Socialiste) ; Sarah NEUMANN (Socialiste) ; Angèle MENDY (Socialiste) ; Nicolas HURNI (Libéral-Radical) ; Françoise PIRON (Libéral-Radical) ; Eliane AUBERT (Libéral- Radical) ; Johan PAIN (rempl. Sevgi KOYUNCU, Ensemble à Gauche); Charlotte DE LA BAUME (Vert'libéraux) ; Patrizia MORI (UDC)
Membres excusés :	-
Municipal concerné :	M. David Payot, directeur Enfance, jeunesse et quartier
Membres de l'administration :	M. Bertrand Martinelli, chef du Service de la petite enfance

Lieu : Salle du conseil communal, Hôtel de Ville, place de la Palud 2

Date : 13.03.2023

Début et fin de la séance : 17h30 à 18h32

Présentation du postulat par son autrice

Le but du postulat est de savoir ce qui pourrait être fait pour compléter le dispositif existant en matière d'accueil de jour à Lausanne. Le rapport préavis « Objectif 100% » en cours de traitement fixe des objectifs ambitieux mais il faudra du temps pour y parvenir. Il s'agit donc de savoir quelles solutions alternatives peuvent être mises en place en attendant, et non de remplacer le système actuel. Le système de bon de garde développé à Berne et Bienne peut être une solution. Avec ce dernier, l'état paie la différence entre la structure privée et la structure subventionnée. Quel que soit le système de garde trouvé, les parents ne paient donc pas plus. Cela répond au fait que des familles ne trouvent pas d'autres solutions de garde que des solutions coûteuses (comme crèches privées ou filles au pair).

Le système biennois ou bernois semble fonctionner puisqu'il n'y a aujourd'hui plus de liste d'attente. Il s'agirait alors de cibler les familles qui se trouvent dans des difficultés financières et qui doivent absolument trouver une place en crèche pour éviter que les femmes renoncent à leur travail pour s'occuper de leur enfant et peinent par la suite à réintégrer le marché du travail.

Le postulat prend également en considération le besoin des entreprises en places en crèche, beaucoup d'employé·e·s de ces entreprises travaillant à Lausanne mais vivant ailleurs. Il serait ainsi utile d'obtenir une place en crèche proche de son lieu d'emploi.

Enfin, le postulat demande d'étudier la liste de structures reconnues dans le Réseau-L et si des solutions de garde existent mais ne sont pas recensées dans cette liste.

Discussion

Des commissaires s'interrogent sur l'ambivalence du postulat. S'agit-il d'explorer une solution pour les familles qui n'ont pas d'option en attendant ou de laisser un choix aux personnes qui privilégieraient un modèle de garde privée ? La capacité des bons de garde à réduire la liste d'attente est questionnée.

Conseil communal de Lausanne

Concernant les besoins des entreprises, on s'interroge sur le fait que ce soit à la ville de Lausanne et au moyen des impôts de trouver des solutions de garde pour les contribuables non lausannois. Ce serait plutôt aux entreprises de trouver des solutions. Si recensement il y a, il devrait être fait d'abord pour les familles lausannoises en liste d'attente plutôt que pour les salariés ne vivant pas sur la Commune.

Une commissaire considère la démarche des bons de garde intéressante dans le cas de situations alternatives à celles que propose la Ville mais s'interroge sur le risque de subventionner des entreprises privées. Les bons n'offrent pas des places en plus de celles existant déjà et permettent simplement aux familles qui ne pourraient pas accéder à certaines places d'y accéder.

La postulante répond que la durée d'attente varie mais peut aller jusqu'à un ou deux ans. Les bons de garde sont une solution à envisager en attendant, une solution hybride permettant de faire le pont jusqu'au moment où une famille trouve une place dans une crèche subventionnée. S'agissant des entreprises, elles sont prêtes à payer des places plein pot, ce ne sont donc pas les impôts lausannois qui seraient utilisés. Il existe par ailleurs des moyens pour les entreprises de réserver des places en crèche mais leur nombre n'est pas suffisant. Elle répète que le problème reste le manque de places pour les parents lausannois. Par ailleurs les gens habitant loin de leur lieu de travail souhaiteraient également avoir une place rapprochée de leur lieu de travail.

Une série de questions est adressée à la Municipalité : Connait-on le délai d'attente pour obtenir une place en crèche ? Les bons de garde seraient-ils une bonne solution face à ce besoin ? Le postulat laisse supposer qu'il y a beaucoup de crèches privées qui ont des places libres, ces places libres existent-elles ?

Monsieur le municipal répond à une partie des interrogations soulevées par les commissaires.

- Le système de bon de garde est bien connu en Suisse alémanique mais peu pratiqué en Suisse Romande. L'idée est de subventionner les familles avec des moyens limités sans que cela n'implique des structures publiques. L'organisation du dispositif ainsi que l'offre et la demande varient entre les cantons.
- Si les tarifs sont très élevés et les bons de garde faibles, les familles ne feront pas de demande et n'apparaissent pas sur les listes d'attentes
- Au niveau vaudois, c'est le dispositif cantonal qui autorise les places dans des structures subventionnées ou privées. Pour qu'une structure soit subventionnée par le canton elle doit remplir certaines exigences, dont celle d'être sans but lucratif. Il s'agit dès lors d'un obstacle pour le développement des bons de garde à Lausanne. Il existe également des structures privées à but lucratif mais le Canton ne communique pas systématiquement leur nombre au niveau communal. Les statistiques n'ont pas été mises en valeur jusqu'à présent et il s'agirait de mieux connaître ces structures privées.
- Le dispositif du réseau-L comprend 17 structures municipales, une cinquantaine de structures privées subventionnées (avec lesquelles une convention est passée au sujet des tarifs/ priorités de la liste d'attente, afin de garantir une égalité de traitement et de salaire). Certaines structures subventionnées ont une convention tripartite avec la Ville et un·e employeur·euse qui réserve des places pour son personnel. Dans ce modèle, l'entreprise participe financièrement si les places réservées servent aux enfants de son personnel. Si les places réservées sont offertes à des familles non-lausannoises, l'entreprise finance entièrement les places. En revanche, si les places sont destinées à des familles lausannoises, l'employeur les cofinance avec la ville. Ce ne sont donc pas les impôts lausannois qui financent les places des familles non lausannoises. Il existe également des entreprises financées et gérées par les entreprises elles-mêmes (cas de Philippe Moris).
- S'agissant du délai d'attente, il est estimé entre 3.4 mois pour les enfants dont la fratrie a déjà été accueillie et de 4.1 mois pour les autres. La priorité est donnée aux besoins de conciliation par rapport aux besoins de socialisation.
- Concernant les bons de garde, la question se pose sur la vision potentiellement très libérale du modèle. On peut craindre une baisse de la qualité de l'offre ainsi qu'un moindre contrôle sur la gestion de la liste d'attente. Les retours en Suisse allemande montrent que les familles avec de très bons revenus sont considérées comme plus fiables et trouvent ainsi plus facilement des

Conseil communal de Lausanne

places en crèche. Une autre question concerne le fait que le Canton n'apporterait pas de financement supplémentaire, ce qui signifierait un coût à la charge de la commune.

- Sur la possibilité de prioriser le lieu de travail par rapport au lieu de domicile, Lausanne a plus d'emplois à proposer qu'elle n'a de population. Si elle priorisait le lieu de travail, la ville se retrouverait à devoir payer un nombre important de places pour des enfants qui n'y habitent pas.
- Enfin, sur la question des besoins des entreprises, les très grandes ont l'opportunité de créer leur propre structure d'accueil et les moins grandes ont la possibilité de conventionner un certain nombre de places dans une structure. Il n'y a toutefois pas eu de demande de la part de petites entreprises jusqu'à présent.

Une commissaire rappelle que le but des bons de garde est de permettre le trait d'union en attendant une place. Elle demande s'il serait envisageable de cofinancer des heures de babysitting. Elle estime que proposer des places aux personnes venant travailler à Lausanne contribue à l'attractivité et à l'économie de la ville. Elle n'est pas convaincue que l'objectif du rapport préavis 2022/24 sera atteint et trouverait intelligent de travailler en parallèle sur le problème de la liste d'attente.

- Monsieur le Municipal répond que les possibilités de subventionnement de certaines offres ne sont pas infinies. Les crèches ou haltes-jeux doivent être autorisées par l'office de l'accueil de jour de l'enfance. Les structures privées doivent également être rattachées à un réseau d'accueil de jour.
- Une autre option sont les personnes se rendant au domicile de la famille pour garder un enfant avec comme inconvénient le fait que le taux d'encadrement dépende du nombre d'enfants dans la famille et non de la capacité des professionnel·le·s à accueillir des enfants.
- La municipalité a en effet intérêt à proposer des places aux entreprises et promouvoir ainsi l'économie et une implication des employeur·euse·s.

Des commissaires expriment les raisons pour lesquelles elles vont refuser le postulat. La municipalité s'est engagée à répondre aux besoins en matière de places en crèche et rajouter prématurément une nouvelle idée pourrait compliquer les efforts entrepris. Le système de liste d'attente est loin d'être parfait mais a le mérite de traiter l'enjeu de l'égalité de traitement.

Conclusions de la commission :

<p>La commission décide de ne pas renvoyer le postulat de Mme Piron à la Municipalité par 4 oui, 7 non et 2 abstentions.</p>

Lausanne, le 16 mai 2023

Romane Benvenuti, rapportrice
